

**Motion relative à la distribution de comprimés d'iode sur Dieppe  
proposée par le Groupe des Elus Verts de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 26*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE NEUF**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 juin 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n° 11), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°22), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°5), M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°4).

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme DELANDRE Béatrice à M. LEFEBVRE François, Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric, Mme MELE Claire à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme EMO Céline à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°4)

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Jacques BOUDIER, Conseiller Municipal délégué, propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

*« Lors d'un accident nucléaire, les éléments radioactifs présents dans le réacteur sont susceptibles d'être libérés dans l'environnement. Une manière de prévenir la fixation d'iode radioactif dans la thyroïde consiste à administrer de l'iode stable afin de saturer la thyroïde et de freiner le cycle de l'iode. En cas d'incident nucléaire, les comprimés doivent être pris aussi vite que possible après l'annonce officielle par les autorités.*

*En France, la distribution préventive de comprimés d'iode stable, sous forme de comprimés de iodure de potassium (KI) dosés à 130 mg, aux populations proches des installations nucléaires est sous la responsabilité des préfets de départements. L'achat des comprimés et la distribution sont pris en charge par les exploitants nucléaires. La distribution est essentiellement effectuée par l'intermédiaire des officines de pharmacie.*

*Pourtant le danger sanitaire existe. Les incidents récemment constatés sur différents sites nucléaires français (à Tricastin, Pierrelatte et Romans-sur-Isère) et les réserves émises par de nombreuses associations quant à la fiabilité des contrôles effectués à proximité des installations nucléaires en sont bien la preuve.*

*D'ailleurs l'État reconnaît de fait l'existence des risques pour la population puisqu'il met en place des mesures préventives en cas d'accident nucléaire. Cependant le choix de limiter à 10 km le périmètre de distribution des comprimés d'iode lors des campagnes de prévention est remis en question. En effet, l'Organisation Mondiale de la Santé préconise la distribution de pastilles d'iode dans un rayon de 500 km autour de chaque centrale nucléaire. Sachant que le parc nucléaire français se compose de 58 réacteurs nucléaires répartis sur 19 sites, les campagnes de prévention devraient donc s'adresser à tous les français.*

*Ainsi, afin d'assurer la protection de l'ensemble des Dieppois, nous demandons que le périmètre de sécurité englobe la totalité de Dieppe.*

*Par conséquent, le Conseil Municipal demande à l'Etat d'organiser une campagne de distribution de pastilles d'iode sur tout le territoire communal et juge nécessaire l'organisation d'un grand débat national sur l'énergie. »*

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, la motion présentée par :

**18 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe des Elus Verts de Dieppe).**

**8 voix « contre » (le groupe « Dieppe Ensemble » et le groupe centriste)**

**13 abstentions (Le groupe « Dieppe A-Venir »),**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.